



Élargissement de l'UE



La perspective de l'adhésion a un effet incitatif puissant pour amener les pays qui souhaitent devenir membres de l'UE à entreprendre des réformes démocratiques et économiques.

L'UE a été créée pour promouvoir la paix, la prospérité et les valeurs européennes sur tout le continent. L'**élargissement** est le processus par lequel les pays européens adhèrent à l'UE. Depuis sa création en 1957, **l'UE est passée** de six à vingt-sept pays. En faisant entrer d'autres pays dans l'UE, l'un des objectifs est d'approfondir la solidarité entre les citoyens européens ainsi que d'accroître leur prospérité et leurs chances, tout en respectant et en préservant la diversité.

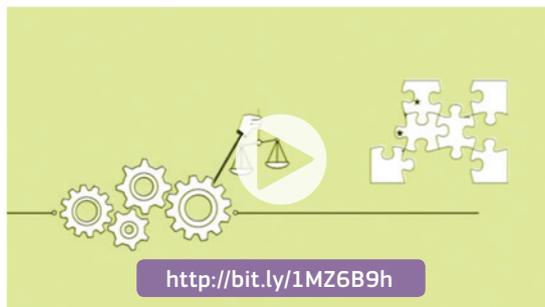
Ce que fait l'Union européenne

Tout pays européen peut présenter une demande d'adhésion s'il respecte les valeurs démocratiques de l'UE et s'il s'engage à les promouvoir. Les pays ne peuvent devenir membres de l'UE que s'ils remplissent les conditions d'adhésion. La politique d'élargissement est donc essentielle pour encourager et aider les pays à satisfaire à trois critères fondamentaux:

- la stabilité politique, dans le cadre de laquelle les institutions politiques des pays garantissent la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme ainsi que le respect et la protection des minorités;
- une économie de marché viable et la capacité de faire face à la concurrence et aux forces du marché dans l'UE; et
- la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

Au cours du processus d'élargissement, la Commission aide les pays qui souhaitent adhérer

à l'UE à remplir les critères d'adhésion nécessaires et les soutient dans la mise en œuvre des réformes économiques et démocratiques appropriées. Lorsque les négociations et les réformes qui l'accompagnent auront été menées à bien à la satisfaction des deux parties, le pays pourra adhérer à l'UE si tous les États déjà membres sont d'accord. Les **pays candidats actuels** sont: l'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie. La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo* sont des candidats potentiels.



La perspective de l'adhésion est un moteur essentiel de changement dans les Balkans occidentaux et contribue à favoriser la réconciliation et la stabilité. Une nouvelle stratégie a été lancée au début de l'année 2018, confirmant une perspective d'élargissement crédible pour les Balkans occidentaux et annonçant un engagement renforcé de l'Union européenne dans la région. S'il est clair qu'aucun candidat n'est encore prêt, les États membres seront plus nombreux à l'avenir. Les candidats à l'adhésion doivent accorder la plus haute priorité à l'état de droit, à la justice et aux droits fondamentaux.

La Turquie est un partenaire clé de l'Union européenne dans des domaines essentiels tels que les migrations, la lutte contre le terrorisme, l'énergie, les transports, l'économie et le commerce. Toutefois, la Turquie s'est éloignée des valeurs et principes fondamentaux de l'UE et, par conséquent, les négociations relatives à son adhésion se sont effectivement enlisées.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.



Pour plus d'informations: <https://ec.europa.eu/info/node/1705>

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-95341-5	doi:10.2775/968508	NA-03-18-320-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-95347-7	doi:10.2775/29215	NA-03-18-320-FR-N